



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB - 08.10.2018

Numéro de publication: AB02-0000000571

Cantons: AG, AI, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG, ZH

Entité de publication:

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail Tokheim Switzerland SA

Tokheim Switzerland SA

Route du Crochet 7

1762 Givisiez

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
art. 14 et 15 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail
(OLT 1)

No de référence: 18-006055

N° d'établissement: 53870107

Pan d'entreprise: Helpdesk et service technique externe :
intervention de dépannage en lors de problème technique
des installations chez leurs clients en Suisse

Motif: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons
techniques

Personnel: 23 H, 2 F

Validité: 01.01.2019 – 31.12.2021

Complément à l'autorisation: Renouvellement

Autorisation pour: AG, AI, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU,
NE, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG, ZH

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être
attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuz-
ackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30
jours à compter de la présente publication. Le mémoire de
recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera
les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter
la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter
les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de re-
cours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO,
Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Hol-
zikofenweg 36,
3003 Berne (tél. 058 462 29 48).